



Les cages d'escaliers sont-elles considérées comme des espaces non fumeurs ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 7 juin 2012

Les cages d'escaliers sont-elles considérées comme des espaces non fumeurs ?

Immeuble de 3 étages et de 6 locataires.

Réponse :

Extrait de la [circulaire du 29 novembre 2006- Ministère de la santé](#) *La notion de lieu accueillant du public doit s'entendre par opposition au domicile et à tout autre lieu à usage privatif.*

La cage d'escalier étant un lieu affecté à un usage collectif, il y est interdit de fumer aux termes de l'[article R.3511-1 du code de la santé publique](#)